

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2024**  
**COMMUNE DE TAISSY**

La réunion a débuté le 9 janvier 2024 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

**Membres présents** : tous les membres,

Madame DENHEZ Delphine a été nommée secrétaire.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour** :

**I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Le procès-verbal est adopté.

**II. DELIBERATION**

**1) Désaffectation et déclassement du domaine public**

Dans le cadre du projet de construction d'une crèche communale de 39 berceaux engagé par délibération n°4/2023 du 7 février 2023, la commune envisage l'implantation du bâtiment sur une partie de l'emprise de la parcelle engazonnée qui jouxte le city stade, à proximité de l'école élémentaire, de la crèche et de la Caisse des Ecoles, actuellement répertoriée en espace vert.

Cette emprise devra faire l'objet d'un relevé de géomètre.

Considérant que l'emprise du domaine public communal concernée a une fonction d'espace vert, et que cette emprise est nécessaire pour la future implantation de la future crèche communale,

Il est nécessaire de procéder à la désaffectation d'une partie de la parcelle qui jouxte le city stade, à l'usage du public pour la réalisation de la construction d'une crèche communale de 39 berceaux; et de prononcer le déclassement du domaine public en matière d'espace vert de cette même parcelle

Monsieur le Maire devra être autorisé par le Conseil:

- A engager une étude par un géomètre pour déterminer l'emprise exacte concernée et lui attribuer un numéro parcellaire.
- à engager les démarches correspondantes et signer tout document se rapportant à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

**Adopté à dix-sept voix pour et deux voix contre**

**2) Tarifs des repas de la cantine**

La Caisse des écoles de Taissy a renouvelé son marché public de restauration pour l'année 2024

Un seul candidat a répondu à l'appel d'offre, la société API, et a donc été retenu.

Les prix proposés pour les repas par la Société API ont augmenté de près de 20%.

Les tarifs des repas appliqués aux familles et aux adultes doivent être réévalués comme suit :

« tarif enfant » à 3,75 € pour les élèves de la maternelle et de la primaire, à 3,87 € pour les enfants de la crèche et le « tarif adulte » à 4,40 € à compter du 1er janvier 2024.

**Adopté à dix-sept voix pour et deux abstentions**

### **3) cautions pour la réservation d'une place en crèche**

Depuis plusieurs années, une caution de 150 € a été instaurée en crèche afin de dissuader les familles de se rétracter après avoir reçu confirmation de la réservation de la place attribuée à leur enfant, pour ne pas léser d'autres familles en attente d'une place.

Ce chèque de 150,00€ était versé au moment de la confirmation de la réservation et était rendu à la famille lors de l'intégration de l'enfant dans la structure, ou si la rétractation est justifiée par un motif valable (problème de santé, séparation, déménagement...).

Considérant qu'un certain nombre de familles font des demandes auprès d'autres modes de garde sans nous avertir de l'annulation de leur préinscription auprès de notre crèche, nous souhaiterions pouvoir également encaisser ce chèque si l'enfant est accepté en commission et que la famille ne souhaite plus honorer cette réservation

D'autre part, afin d'éviter que le nombre d'heures du contrat final soit trop différent de celui évoqué dans le dossier de pré-inscription, il est proposé la mise en place d'un second chèque de caution de 100,00€ qui sera encaissé dans le cas où la différence excède 15%.

En effet, de nombreuses familles n'hésitent pas surévaluer le nombre de jours et d'heures de présence de l'enfant en crèche au moment de la préinscription afin de mettre plus de chances de leur côté lors du passage en commission, et au final lorsque l'enfant est accepté, le nombre réel d'heures de présence est fortement diminué, d'où un manque à gagner pour la crèche.

**Adopté à dix-huit voix pour et une abstention**

### **4) Mise en place de la nomenclature M 57 – Application de la fongibilité des crédits**

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies, offrant ainsi une plus grande marge de manoeuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Ce référentiel donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Le conseil doit délibérer pour autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

**Adopté à dix-huit voix pour et une voix contre**

## **III GRAND REIMS**

Le dernier Conseil Communautaire s'est tenu le 21 décembre 2023.

A cette occasion, le BP 2024 a été voté, de même que les fonds de concours dans le cadre du schéma cyclable Grand Reims 2023.

La commune de Taissy pourrait solliciter ce fonds pour la réalisation du traçage de pistes cyclables.

## **VI. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS**

**Bâtiments:** réunion du 12/12/23

Des propositions budgétaires pour 2024 ont été présentées.

## CMJ : réunions du 19/12/23

A cette occasion un agenda personnalisé a été remis à chaque membre du CMJ.

Bilan positif de la bourse aux jouets avec une plus forte fréquentation en matinée, ce qui incite le CMJ à réfléchir sur de nouveaux horaires.

Bilan du téléthon : 6 585,75 € ont été collectés et seront reversés à l'AFM, merci aux généreux donateurs et à nos associations organisatrices d'évènements en faveur du Téléthon.

Renouvellement du concours de dessin.

## **VII. INFORMATIONS DIVERSES**

- **Projet crèche** : Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un problème subsiste concernant le passage du camion de ramassage des ordures ménagères, la giration est insuffisante, d'autres solutions sont à l'étude.  
Les subventions mobilisables sont à l'étude, les fonds Européens étant gelés depuis octobre 2023, nous ne pourrions y prétendre.  
Une analyse financière pour respecter le budget travaux de 2,1 Millions est en cours d'étude par l'architecte.
- Le litige qui oppose la Commune et la Société FREE MOBILE est toujours en cours, une réunion avec l'avocat de la Commune a eu lieu le 8 janvier. L'avocat rappelle que nos chances d'obtenir gain de cause restent très faibles mais qu'il est possible malgré tout de tenter d'aller plus loin, jusqu'en cassation.
- Si la commune décide d'arrêter sa procédure juridique, il lui en coûtera 6 500€, et dans le cas où elle déciderait de poursuivre la procédure, il lui en coûterait 14 000€, auxquels il faut déduire la participation de la protection juridique.  
Le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer chacun leur tour sur la décision à prendre : 10 conseillers sont contre la poursuivre de l'action en justice contre 9 voix pour  
Il est donc décidé d'arrêter la procédure en justice.  
Malgré tout, le Maire va tenter une nouvelle négociation amiable avec FREE.
- En ce qui concerne la future résidence seniors, les commissions de sécurité vont se prononcer prochainement.
- **Projets FOYER REMOIS et PLURIAL** : les projets avancent, la livraison est prévue cet été pour les appartements du 3 rue de Sillery, la cellule commerciale cherche encore preneur.  
Une réunion est prévue avec Plurial courant janvier pour faire le point sur les projets « Le Village » et « Les Petits Poteaux ».
- Rappel de l'incendie qui a touché le pôle santé Gutenberg et de la solidarité mise en place rapidement.
- Information du Maire au Conseil concernant les dégâts occasionnés par les lapins de Garenne à proximité du Fort de Montbré, les agriculteurs concernés ont de nouveau saisi la justice afin d'être indemnisés, mettant en cause les Communes de Taissy et de Montbré.  
Une expertise est programmée le 11 janvier avec les assureurs des deux parties.
- La commune de Taissy a fait le nécessaire auprès de l'Association de chasse de Taissy qui œuvre régulièrement avec efficacité, mais aussi auprès des services de la Préfecture pour tenter de solutionner ce problème, un lieutenant de l'ovétole a été nommé par le Préfet pour éliminer les lapins, mais ses actions demeurent insuffisantes.
- Le Maire informe le conseil de la nouvelle composition du bureau de l'Association Foncière :

Présidente : Mme Fabienne PANNET

Vice-Président : M. François GOBRON

Secrétaire : M. Olivier BROCHET

- **Réponses aux questions orales d'une élue**

- Quel avenir pour les pompiers de Taissy ?

**Réponse :** la départementalisation des pompiers est actée, ils sont repris par le SDIS, Taissy devrait conserver son corps, pas d'autres informations pour le moment:

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21H15.

Prochain Conseil le 06/02/24.

Mme DENHEZ Delphine  
Secrétaire de séance

M. BARRIER Patrice,  
Maire

